## STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

(Indiquer la dénomination sociale)

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

Au capital de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse du siège social : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le soussigné :

M. / Mme (nom de naissance et, éventuellement le nom d’usage, prénom, domicile, date et lieu de naissance) a établi ainsi qu’il suit les statuts d’une société à responsabilité limitée dont le gérant est l’associé unique.

Article 1 – FORME DE LA SOCIÉTÉ

La société est à responsabilité limitée. Elle peut à tout moment exister entre plusieurs associés suite à une transmission ou à une cession de parts sociales.

Article 2 – OBJET

La société a pour objet :

1. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ ;
2. Et, plus généralement, toutes opérations de nature juridique, civile, financière, économique, ou commerciale, liées directement ou indirectement à l’objet social, ou susceptibles de favoriser son développement ou son extension.

Article 4 – DÉNOMINATION

La société a pour dénomination : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Son sigle est : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Article 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé à l’adresse suivante : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Il pourra être transféré par décision de l’associé unique*.*

Article 5 – DURÉE

La société est constituée pour une durée de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ années, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

*La durée ne peut pas excéder quatre-vingt-dix-neuf ans.*

Article 6 – APPORTS

1. Apports en numéraire

M. / Mme apporte et verse à la société un montant total de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ €.

La somme totale versée, soit \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ €, a été déposée le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ sur un compte ouvert au nom de la société en formation, à l’adresse suivante : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

1. Apports de biens communs (appartenant à la communauté des époux)

Article 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société est fixé à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ €. Il est divisé en \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ parts sociales dont la valeur nominale s’élève à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ €, intégralement libérées.

Article 8 – GÉRANCE DE LA SOCIÉTÉ

La gérance de la société est assurée par son associé unique, M. / Mme \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Article 9 – DÉCISIONS DE L’ASSOCIÉ UNIQUE

L’associé unique exerce les prérogatives de l’assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Il ne peut déléguer ses pouvoirs. Ses décisions sont consignées sur un registre coté et paraphé.

Article 10 – EXERCICE SOCIAL

Article 11 – COMPTES SOCIAUX

Article 12 – FRAIS ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES DE PUBLICITÉ

Les frais relatifs à l’établissement du présent statut et de ses modifications éventuelles seront pris en charge par la société.

Le porteur d’une copie de ce document dispose de tous pouvoirs pour procéder aux formalités légales de publicité.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

SIGNATURE DE L’ASSOCIÉ UNIQUE :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_